

Formation Médecine Traditionnelle Chinoise

Fiche d'inscription

Fiche d'inscription à renvoyer avec le règlement correspondant à :

Laure Dodier - AFDEM

1213, route de Montagne

33330 Saint-Émilion

NOM :

PRÉNOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :

Souhaite s'inscrire à la formation de Médecine Traditionnelle Chinoise pour l'année **2026/2027**

Choix du ou des module.s :

- | | |
|---|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> Module 1 - Bases fondamentales de la MTC | - 490€/an (durée : 2 ans) |
| <input type="checkbox"/> Module 2 - Diagnostic | - 490€/an (durée : 2 ans) |
| <input type="checkbox"/> Module 3 - Yin Shiatsu & Do-In | - 980€ l'année |
| <input type="checkbox"/> Module 5 - Diététique chinoise | - 980€ l'année |
| <input type="checkbox"/> Module 7 - Acupuncture | - 980€ l'année |
| <input type="checkbox"/> Module 8 - Anatomie et physiologie | - 180€ (durée : 2 jours) |
| <input type="checkbox"/> Module 9 - Pathophysiologie | - 180€ (durée : 2 jours) |
| <input type="checkbox"/> Module - Auriculothérapie | - 290€ (durée : 2 jours) |
| <input type="checkbox"/> Module - Electroponcture | - 290€ (durée : 2 jours) |
| <input type="checkbox"/> Module - Ventouses | - 150€ (durée : 1 jour) |
| <input type="checkbox"/> Module - Moxibustion | - 150€ (durée : 1 jour) |
| <input type="checkbox"/> Module - Gua Sha | - 150€ (durée : 1 jour) |

Montant total pour l'année 2026/2027 : _____ €

Modalités de règlement

1. Mode de paiement choisi

Le stagiaire choisit un mode de règlement :

- Paiement par chèque à l'ordre de l'AFDEM
- Paiement par virement bancaire

2. Paiement par chèque

Le règlement peut être effectué :

- en 1 fois
- en 3 fois
- en 5 fois
- en 10 fois maximum

Conditions :

- Les chèques doivent être remis dans leur totalité lors de l'inscription.
- Les chèques seront encaissés progressivement, à raison d'un chèque par mois, généralement à l'issue de chaque week-end de formation.
- En cas de paiement échelonné, les chèques doivent être datés du jour de l'inscription.

3. Paiement par virement

En cas de règlement par virement :

- Les virements doivent être programmés à l'avance (virement permanent).
- Le stagiaire choisit une date fixe de prélèvement mensuel.

Date de versement choisie :

- le 5 du mois
- le 15 du mois
- le 25 du mois

Nombre de versements :

- en 1 fois
- en 3 fois
- en 5 fois
- en 10 fois maximum

Les virements doivent être effectués chaque mois à la date choisie, pendant toute la durée du règlement.

Coordonnées bancaire pour les virements

TITULAIRE DU COMPTE :

ASS FORMATION DEVELOPPEMENT ENERGETIQUE ET MARTIAL

IBAN : FR2920041010012165379S02217

BIC : PSSTFRPPBOR

BANQUE : La banque postale

Référence du virement à indiquer :

Nom + Prénom + Module et/ou numéro du versement

Attention : le paiement de toute année de formation entamée est dû, même en cas de règlement en plusieurs fois.

4. Engagement

Le stagiaire s'engage à respecter les modalités de règlement choisies.

Date :

Signature du stagiaire :



Formation Médecine Traditionnelle Chinoise

Contrat de formation

Entre :

L'organisme de formation : AFDEM - Association pour la formation et le développement énergétique et martial

Adresse : 1213, route de Montagne - 33330 Saint-Emilion

Tel : 06.14.12.67.08

Email : afdem.formations@gmail.com

Et :

Le stagiaire :

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Profession : _____

Article 1. Objet :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation en fonction des modules de cours choisis par le stagiaire

Article 2. NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION :

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail.
- Elle a pour objectif : l'acquisition théorique et pratique nécessaire à la pratique de la Médecine Traditionnelle Chinoise et du Yin Shiatsu en fonction des modules choisis.
- Sa durée est variable en fonction des modules choisis:
- Moyens pédagogiques et techniques : Support de cours
- Moyens de suivi : évaluations théoriques et pratiques à chaque fin de module.
- Modalités d'évaluation de la formation : évaluation de fin de module.
- Sanction remise au stagiaire à l'issue de la formation : attestation de participation
- Le programme de la formation est joint au présent contrat.

Article 3. PRÉ-REQUIS :

Le stagiaire reconnaît

- Avoir écrit une lettre de motivation ou participé à un entretien spécifiant l'objectif professionnel à l'issue de la formation ainsi qu'un CV du parcours préalable du candidat.
- Les modules de théorie fondamentale, diagnostic, anatomie palpatoire et physiopathologie sont obligatoires pour suivre les autres modules proposés par l'AFDEM. (Que ce soit au sein de l'AFDEM ou d'une autre école, un certificat de connaissance sera alors exigé)

Article 4. ORGANISATION DE L'ACTION

- L'action de formation aura lieu à Bordeaux/Mérignac.
 - Les dates de cours sont communiquées en amont, l'AFDEM se réserve le droit de modification en cas de force majeure. Le vendredi et/ou le samedi et/ou le dimanche et/ou le lundi 1 fois par mois en fonction des modules choisis.
 - Horaires : de 9h à 16h (6 heures de formation + 1h de pause méridienne) .
 - lieu : A définir
- Elle est organisée pour un effectif de 12 stagiaires maximum.

Les diplômes et certifications

En fonction des modules choisis :

- Certificat théorie de la Médecine Traditionnelle Chinoise
- Certificat diagnostic de la Médecine Traditionnelle Chinoise
- Certificat de Yin Shiatsu
- Certificat de Tuina
- Certificat d'acupuncture
- Certificat de diététique chinoise
- Certificat de pharmacopée chinoise
- Certificats d'auriculothérapie/Ventouses/Moxibustion/GuaSha/electroponcture
- Certificats d'anatomie/physiologie et de physiopathologie

Article 5. FORMATEURS

Noms Prénoms Titres et qualités

- Raphaël SIERRA - Praticien et enseignant MTC et Yin Shiatsu
- Joachim LARRIBA - Praticien et enseignant MTC
- Cécile LARIBE - Infirmière et ostéopathe D.O.

Article 6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est joint au présent contrat. Il est, par ailleurs, affiché dans les locaux de l'organisme.

Article 7. DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 8. DISPOSITIONS FINANCIERES

Le stagiaire s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

- Paiements par modules proposés par l'AFDEM
- Possibilité de paiement trimestriel ou mensuel si cumul de modules (Les chèques seront alors exigés afin d'être encaissés lors des week-ends de formation)

Article 9. INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Paiement des heures réellement suivies selon la règle du prorata temporis.

En cas d'abandon anticipé de la formation par le stagiaire, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- L'année en cours sera due dans sa totalité.

Article 10. LITIGE ÉVENTUEL

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Bordeaux sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à MÉRIGNAC, le / /

Pour le stagiaire
(Nom et prénom du stagiaire)

Pour l'organisme de formation
(Nom et qualité du signataire)